

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois d'avril le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Flora PRIEUR, Bernadette BOURCIER.
Messieurs Christophe HOGARD, Benoit DUGAST.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mesdames Marie RENOU, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU.
Monsieur Yves MARTINEAU.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Laurence MARTINEAU pouvoir à Madame Annick MENANTEAU
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Odile PINEAU.

**N°15 : MARCHE DE PRESTATIONS DE FORMATION DES AGENTS EN MATIERE DE SANTE / SECURITE –
ACCORD-CADRE AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE – AVENANT N° 1 AU LOT 8 –
AUTORISATION DE SIGNATURE.** (Rapporteur : Marietta BOONEFAES).

Par délibération n°11 du 6 juillet 2021, le CCAS des Herbiers a adhéré au groupement de commandes pour les prestations de formation des agents en matière de santé / sécurité entre la commune des Herbiers, désignée coordonnateur du groupement de commande chargé de la consultation, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, les communes du Pays des Herbiers et leur CCAS ainsi que le SIVU de Beaurepaire / Mesnard la Barotière.

Pour le CCAS des Herbiers, les lots ont été attribués de la façon suivante (sans montant minimum du marché) :

INTITULE DES LOTS	Attributaire	CCAS des Herbiers
		Montant Maximum annuel du marché
Lot 1 - PSC1	ALPREV 85510 LE BOUPERE	2 000€
Lot 2 - SST	UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE SECOURISTES ET SAUVETEURS 75015 PARIS	9 500€
Lot 3 - AFGSU	infructueux	5 000€
LOT 5 - SSIAP 1 et 2 (Sécurité incendie et Assistance à personne)	CT FORMATION 44400 REZE	2 000€
LOT 6 - Sécurité incendie en établissement de santé		20 000€
Lot 7 - PRAP	infructueux	3 000€
Lot 8 - PRAP 2S	VAL DE SEVRE FORMATION CFP DES MFR 85290 SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE	10 000€
LOT 9 - HACCP (Hygiène et sécurité alimentaire)	CFPPA NATURE 85035 LA ROCHE SUR YON Cedex	2 500€
LOT 12 - Habilitations électriques	CT FORMATION 44400 REZE	2 300€
LOT 14 - Engins de chantier, chariot, grue auxiliaire	infructueux	1 000€
LOT 15 - Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et certibiocide	CFPPA NATURE 85035 LA ROCHE SUR YON Cedex	2 300€

Dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre du lot 8, le titulaire a demandé la modification des prix unitaires relatifs aux formations initiales.

En raison de l'évolution de la réglementation, depuis le 1^{er} janvier 2023, la formation initiale est passée de 3 à 4 jours obligatoires. Ainsi le Prix Unitaire HT révisé de la formation initiale sur une session individuelle applicable au 1^{er} janvier 2023 passe de 387,00 € HT (tarifs révisés au 1^{er} janvier 2023 sur une durée de formation de 3 jours) à 516,00 € HT et de 366,36 € HT à 488,48 € HT sur des sessions de groupe de 2 à 10 personnes.

Ces modifications nécessitent de modifier le Prix Unitaire HT des formations initiales délivrées (réf 8.1.A et 8.1.B) et requièrent la passation d'un avenant.

Aussi, il convient de modifier les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la fin du marché à savoir le 31 décembre 2024.

Le nouveau Bordereau des Prix Unitaires annule et remplace le précédent et devient pièce contractuelle.

Conformément à l'article 2 de l'acte d'engagement, les montants du marché restent inchangés : sans montant minimum annuel – Montant maximum annuel 10 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-5,
VU la délibération n°11 du 6 juillet 2021,
Vu le rapport,

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver le projet d'avenant n°1 au marché de prestations de formation des agents en matière de santé / sécurité – Accords-cadres mono-attributaire avec émission de bons de commande pour le lot 8 décrit ci-dessus,
- l'autoriser ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 14/04/23

Publié électroniquement le : 14/04/23

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,
Président du CCAS.

